



Agence internationale de l'énergie atomique

CIRCULAIRE D'INFORMATION

INFCIRC/2/Rev. 23

18 avril 1969

Distr. GENERALE

FRANCAIS

Original: ANGLAIS

MEMBRES DE L'AGENCE

A u 1 5 a v r i l 1 9 6 9

Au 15 avril 1969, l'Agence comptait les cent deux Membres énumérés ci-après [1] :

Afghanistan	Ethiopie	Ouganda
Afrique du Sud	Finlande	Pakistan
Albanie	France	Panama
Algérie	Gabon	Paraguay
Allemagne (République fédérale d')	Ghana	Pays-Bas
Arabie Saoudite	Grèce	Pérou
Argentine	Guatemala	Philippines
Australie	Haiti	Pologne
Autriche	Hongrie	Portugal
Belgique	Inde	République Arabe Syrienne
Biélorussie (République socialiste soviétique de)	Indonésie	République Arabe Unie
Birmanie	Irak	République Dominicaine
Bolivie	Iran	Roumanie
Brésil	Islande	Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord
Bulgarie	Israël	Saint-Siège
Cambodge	Italie	Sénégal
Cameroun	Jamaïque	Sierra Leone
Canada	Japon	Singapour
Ceylan	Jordanie	Soudan
Chili	Kenya	Suède
Chine	Koweït	Suisse
Chypre	Liban	Tchécoslovaquie (République socialiste de)
Colombie	Libéria	Thaïlande
Congo (République démocratique du)	Libye	Tunisie
Corée (République de)	Liechtenstein	Turquie
Costa Rica	Luxembourg	Ukraine (République socialiste soviétique d')
Côte-d'Ivoire	Madagascar	Union des Républiques socialistes soviétiques
Cuba	Malaysia	Uruguay
Danemark	Mali	Venezuela
El Salvador	Maroc	Viet-Nam
Equateur	Mexique	Yougoslavie
Espagne	Monaco	Zambie
Etats-Unis d'Amérique	Nicaragua	
	Niger	
	Nigeria	
	Norvège	
	Nouvelle-Zélande	

1

Les dates auxquelles les Etats sont devenus Membres en ratifiant ou en acceptant le Statut, ainsi que d'autres renseignements pertinents, figurent dans le document INFCIRC/42/Rev. 5 qui fait état des informations reçues par le Secrétariat au 30 juin 1968. Le Liechtenstein, la Zambie, la Malaysia et le Niger sont devenus Membres les 13 décembre 1968, 8 janvier, 15 janvier et 27 mars 1969 respectivement.